



## Sébastien Le Fol - Grand débat : Macron et la « démocrassouille »

ÉDITO. Bavarder, discuter, débattre, c'est nécessaire. Mais ne perdons pas de vue que le but du pouvoir démocratique est la... décision. Nous semblons l'avoir oublié. **PAR SÉBASTIEN LE FOL**

En 1888, le général Boulanger appelle à dissoudre l'Assemblée nationale. Il veut en finir avec le parlementarisme, à ses yeux trop « bavard ». Clemenceau lui rétorque : « Eh bien, puisqu'il faut le dire, ces discussions qui vous étonnent, c'est notre honneur à tous... (...) Oui ! Gloire au pays où l'on parle, honte au pays où l'on se tait. » Ça discute beaucoup depuis le lancement du grand débat. Quelle sera l'issue de ces longues séances de thérapie collective menées par le président de la République en personne ? Gare au syndrome « On refait le match », du nom de cette joyeuse émission footballistique où l'on glosait à l'infini sur la dernière journée de championnat.

« Le principal problème des démocraties hypermodernes est que la délibération s'est définalisée : on y discute pour discuter et non plus pour décider », remarque le philosophe Pierre-Henri Tavoillot dans son remarquable traité d'art politique Comment gouverner un peuple-roi ? (Odile Jacob). À un moment, il faut bien arbitrer, c'est-à-dire clore la délibération. Mais voulons-nous encore être gouvernés ? La méfiance à l'égard du pouvoir politique ajoutée à la croyance dans « la toute-puissance individuelle » rend l'exercice du pouvoir démocratique délicat. Nous assistons au « crépuscule du devoir », comme l'écrit Gilles Lipovetsky. Il faut bien pourtant « garder du pouvoir ».

### La revanche de Proudhon à l'heure d'Internet

Changer la démocratie : tel est le nouveau credo politique. Démocratie illibérale, théodémocratie, ou démocratie radicale, telles sont les options alternatives sur le marché. Cette dernière se présente sous les atours les plus sympathiques. Les initiatives citoyennes se multiplient pour promouvoir le tirage au sort, la généralisation des primaires et du référendum d'initiative citoyenne, les assemblées des générations futures ou encore la consultation des citoyens sur les programmes. C'est la revanche de l'anarchiste Proudhon à l'heure d'Internet.

Le risque, en voulant radicaliser la démocratie, c'est de la perdre, analyse Tavoillot. Ou du moins d'égarer en route ce qui est son principe premier, à savoir la liberté collective. « On croit en effet être plus libre quand on peut choisir tout, dire tout, décider de tout, même de

congédier ses serviteurs dans l'instant ! C'est confondre la liberté du citoyen avec celle du consommateur. Or le contrat social n'est pas un contrat commercial ; le peuple souverain n'est pas la somme des clients-rois ; la démocratie n'est pas un produit étiqueté satisfait ou remboursé. Elle est un principe d'orientation collectif. »

## Un « mode d'existence commune à inventer »

De Gaulle aurait qualifié de « démocrassouille » tous les hochets agités aujourd'hui pour « démocratiser la démocratie ». D'aucuns estiment que la démocratie est un « progrès acquis », un bolide auquel il suffirait d'ajouter des options. Or, comme le souligne l'essayiste, elle est moins un trésor à défendre qu'un « mode d'existence commune à inventer ». Que reproche-t-on à la démocratie aujourd'hui ? De mal représenter, d'être impuissante et de manquer de sens.

La démocratie libérale (oui, libérale, même si c'est une insulte aujourd'hui !) a les moyens de répondre aux critiques de ses ennemis. Au lieu de changer d'institutions, Tavoillot suggère de les muscler. Il plaide, par exemple, pour que le Parlement s'empare à nouveau de deux missions trop longtemps délaissées : la prospective et l'évaluation. Les lois que nous votons sont-elles utiles ? La question semble aller de soi, mais on ne se la pose pas.

Notre vie démocratique a besoin d'un nouvel art de la délibération. Si cet exercice n'est pas rempli, la vie politique demeurera un perpétuel bavardage. Jusqu'à ce qu'une voix un peu plus forte que les autres les fasse taire toutes. César est toujours plus fort que Cicéron.

Publié le 05/02/19 à 14h00 | Source lepoint.fr